

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 18 FEVRIER 1797.

*Suite de Constantinople, du 10 Janvier.*

Il est arrivé ici un envoyé de Mehemed-Kan, Sophi de Perse; il a avec lui une suite très nombreuse. On croit que l'objet de sa mission est de demander à la Porte des secours contre les Russes, ou au moins ses bons offices pour la conclusion d'une prompte paix. La crise où se trouve le Sophi est d'autant plus grande, que les Russes ont non seulement franchi les limites de la Perse du côté du Caucase, mais qu'ils se sont encore avancés dans l'intérieur du pays, où ils s'étendent de plus en plus. L'on doute que l'envoyé Persan réussisse à déterminer la Porte à secourir son souverain, d'autant plus que celle-ci semble se disposer elle-même à de grandes entreprises. Quant à la médiation, il est aussi douteux qu'elle l'accorde, vû l'intérêt qu'elle a d'entretenir toute espèce de diversion aux armes de la Russie, dans le cas où la guerre s'allumeroit entre elle et cette puissance.

Ce qui fait croire en effet que notre cour a formé de grands projets, c'est la reprise des préparatifs de guerre. Depuis trois semaines, on travaille dans nos arsenaux avec autant d'activité que s'il étoit décidé d'ouvrir une campagne au commencement du printemps prochain. Les ouvriers que l'on emploie sont presque tous européens; il y a surtout beaucoup de François. Le Capitain-Pacha a pris lui-même la surintendance de ces travaux, et il ne quitte son poste ni jour ni nuit. Il est question maintenant de creuser devant l'arsenal un bassin semblable à celui de Toulon, pour la construction et le radoub des vaisseaux. Il paroît qu'on adoptera le plan proposé par l'ingénieur Suédois, de préférence à ceux que des officiers François avoient soumis.

M. Aubert Dubayet a rendu hier au soir à

M. d'Ochson, ambassadeur de Suède, la visite que celui-ci n'avoit pas manqué de lui faire lors de son arrivée à Constantinople. Cette circonstance, ainsi que d'autres, font présumer que la bonne intelligence entre les ministres de Suède et de France, et entre leurs cours respectives, qui avoit été altérée par plusieurs incidens, est maintenant entièrement rétablie.

L'ambassade française n'a plus fait paroître de gazette ici depuis le 4 du mois de Décembre.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 7 Février.*

Lord Bridport est arrivé le 5<sup>e</sup> de ce mois à Spithead avec 15 vaisseaux; il a laissé une partie de son escadre pour croiser devant Brest, et observer les mouvemens de l'ennemi; dans quelque tems, cette flotte quittera ces parages pour aller intercepter des vaisseaux neutres venant de Batavia et chargés de riches cargaisons pour la France.

La tranquillité est entièrement rétablie dans les Indes; les officiers de l'armée du Bengale ont résolu d'attendre paisiblement l'effet de leurs remontrances.

M. Pinckney, ministre des Etats-Unis en France, va se rendre à Amsterdam, en attendant qu'il reçoive de nouveaux ordres de son gouvernement.

On a reçu des lettres de Lisbonne, qui ne font aucune mention de la prétendue déclaration de guerre de la part de l'Espagne.

Sir J. Jervis est sorti du Tage pour aller en croisière. Le *Sr. George* de 98 canons a donné sur la barre de Lisbonne, mais il s'est relevé, et l'on espère qu'il ne sera pas fort endommagé.

Samedi dernier, on a annoncé à la compagnie des Indes l'heureuse arrivée de 15 navires ve-



nant de la Chine, de Madras etc. sous le con-  
voi de l'Isis.

Trois mille hommes de troupes, composée  
pour la plus grande partie de cavalerie, sont  
destinés à protéger les côtes d'Yorkshire, Nor-  
folk et Essex. Dans l'isle de Man, tous les  
hommes en état de porter les armes, depuis  
16 ans jusqu'à 60, ont formé une association  
pour la défense de leur isle. On élève deux  
batteries près la rade de Douglas.

Le *Harpy* s'est emparé du corsaire la *Conven-  
tion*, qu'il a amené à Portsmouth.

Lord Macartney a mis hier à la voile pour  
le Cap de Bonne-Espérance.

*Extrait des Nouvelles de Paris, des 8 & 9 Février.*

Suivant les lettres de Brest du 2, l'amiral  
Morard de Galles a repris le commandement  
de l'armée navale, qui avoit été jusqu'à ce jour  
entre les mains du contre-amiral Villeneuve.  
Le major-général de l'armée, de Bruix, est en  
route pour Paris, où il est mandé par le minist-  
re. — Voici le résultat de l'expédition. — *Vais-  
seaux*: Le *Séduisant* et les *Droits de l'Homme*, et le  
vaisseau raté le *Sécrola*, perdus. — *Frégates*: *L'Im-  
patient* et la *Surveillant*, perdues; la *Tortue*, prise;  
la *Résolue*, mise hors de service. — *Corvettes*:  
La *Aibalaute*, prise; le *Voligeur*, dont on n'a point  
de nouvelles. — Quatre flûtes prises, ou dont  
on n'a point de nouvelles.

Un grand placard, affiché partout avec pro-  
fusion, désigne à l'opinion publique les hommes  
qui semblent être sur les rangs pour prendre  
place au directoire. De ce nombre sont, Pi-  
chegru, Buonaparte, Montesquiou et Talleyrand  
Perrigord. Mais les deux premiers n'ont pas  
l'âge requis par la constitution.

C'est à l'avis de Merlin qu'on doit l'idée de  
faire juger les prévenus de conspiration par une  
commission militaire. Il a fait publier aujour-  
d'hui ses motifs dans le *Rédacteur*. Ces motifs  
sont puisés dans les loix de 92, contre l'em-  
bauchage. C'est d'après ces mêmes loix que  
Dubois-Grancé vouloit hier qu'on jugeât les  
journalistes comme complices de la conspira-  
tion. On assure que les prévenus sont décidés  
à ne point répondre devant la commission mi-  
litaire.

Louvet nous assure que Dunan, soi-disant  
épicier, est le chevalier de Presle, ancien garde  
du Roi, homme très actif et très intelligent.

Le *Rédacteur* annonce aujourd'hui la reddition  
du tête de pont de Huningue. Un rapport  
du ministre de la guerre au directoire, insé-  
ré dans la même feuille, porte que le général

Kellerman a fait passer à l'armée d'Italie la  
115ème. demi-brigade.

Quelques-uns de nos journaux ont inféré la  
lettre suivante, qui leur a été adressée par le  
citoyen Poncelin.

„Le journal officiel, la première fois qu'il a parlé de  
mon assassinat, l'a fait d'une manière si atroce & si indé-  
cente, qu'il en est devenu, pour ainsi dire, le complice.  
Il s'est empressé d'annoncer que j'avois été conduit au Lu-  
xembourg, Dimanche dernier, avec le ministre de la police  
& le juge de paix, Guérin; & que je n'avois pas reconnu  
les lieux: les conclusions qu'il en tire, répondent à l'esprit  
qu'il a manifesté dans son premier article. Il est vrai que  
je n'ai pas reconnu les lieux tels que je les ai désignés dans  
ma plainte; je suis trop honnête homme pour faire un men-  
songe, même lorsqu'il doit servir la vérité. J'ai reconnu  
plus que les lieux, j'ai reconnu un individu; je ne l'ai pas  
nommé, je ne le nommerai point, si pour la réputation de  
ceux qui ont donné à cette affaire un éclat nécessaire & im-  
possible à éviter, je ne suis pas forcé de suivre ce procédé. Il  
existe plus de pièces qu'il n'en faut pour le poursuivre; je  
persiste à dire que j'ai été conduit au Luxembourg, dans la  
partie occupée par Barras, & dans un local tel qu'il est  
désigné plus bas. J'ai rendu plainte, parceque je devois au  
hommage aux loix. Je ne connois pas la vengeance, j'espère  
ne jamais être atteint de ses fureurs. Si les loix sont im-  
puissantes, c'est un malheur pour tous les français; mais  
mon sentiment personnel sera toujours qu'aucun homme ne  
doit oser plus que les loix. Voici la description du lieu.  
Je suis entré dans le jardin du Luxembourg par la grille  
qui communique à la rue de Vaugirard; on m'a fait ensuite  
traverser le jardin jusqu'à la grande porte du milieu, par  
laquelle je suis arrivé dans la grande cour couverte de  
pierres; parvenu à l'angle de la colonnade droite, on m'a  
fait entrer par la porte qui communique, par un petit cou-  
loir, à la cour des fontaines; j'ai monté par un escalier à  
un corridor, dans la largeur duquel étoient pratiquées deux  
chambres en bois, séparées l'une de l'autre par un petit  
couloir d'environ 12 pieds de long &c. Je déclare sur mon  
honneur & ma conscience, que cette désignation est vérita-  
ble, comme tous les autres faits contenus dans ma  
plainte.

Signé, Poncelin.

La *Quotidienne* vient de publier les pièces sui-  
vantes, sous un article intitulé: *armée de Condé*:

*Copie de la lettre de Louis XVIII, à M. le prince de  
Condé, datée de Blankenbourg, le 5 Janvier 1797.*

Je cherche à me dédommager, mon cher cou-  
sin, de l'impossibilité où j'ai été de continuer à  
partager les héroïques travaux de ma brave ar-  
mée, en lui donnant des témoignages certains  
de ma satisfaction par les grâces que je vous  
charge de lui annoncer; la valeur l'a fait triom-  
pher d'ennemis dignes d'elle, s'ils combattoient  
pour une meilleure cause; la générosité a plus  
fait; elle a vaincu des haines que l'artifice le  
plus profond travailloit depuis si longtemps à  
nourrir. Comme Roi, comme père, je lui dois  
donc une égale reconnaissance; généraux, of-  
ficiers, gentils-hommes, soldats, tous l'ont mé-  
rité. Je voudrois pouvoir exprimer à chacun  
d'eux tout ce qu'ils m'inspirent. Je remplis ce  
vœu en m'adressant à vous; vous êtes à-la fois



leur chef, leur modeste; je ne puis choisir un meilleur organe, ni vous donner à vous-même une meilleure preuve de l'amitié dont vous savez bien, mon cher cousin, que je suis pénétré pour vous.

Signé, Louis.

Extrait d'une lettre de Monsieur, d'Edimbourg.

Vous sentirez mieux qu'un autre, mon cher cousin, que celui qui remplit son devoir trouve, dans la propre conduite, une compensation aux sacrifices les plus pénibles; mais je dois vous avouer que, depuis le mois de Juin, j'éprouve un supplice difficile à exprimer de ma douloureuse inaction, et d'être privé de partager les dangers, les fatigues et la gloire de vos intrépides compagnons d'armes; voyez, du moins, mon interprète près d'eux; parlez leur de mes regrets, de mes sentimens, de mon admiration pour leur constance autant que pour leur valeur, et ajoutez-leur, qu'uniquement occupé de leurs intérêts communs, j'espère que le ciel finira par protéger mes efforts, et par rendre heureux les fidèles François qui ont toujours suivi le chemin de l'honneur.

Monseigneur, à l'armée.

Des suffrages aussi glorieux suffisent, sans doute, à la satisfaction de l'armée; mais celle que j'éprouve à lui voir rendre, par le Roi et par son auguste frère, la justice qui lui est si légitimement due, ne seroit pas complète, si je n'exprimois pas moi-même, et du fond de mon cœur, à mes braves compagnons d'armes, toute ma reconnaissance et toute mon admiration, de la constante énergie et de la brillante valeur qu'ils ont montrées pendant tout le cours de cette campagne. La gloire de l'armée est la seule consolation que je puisse éprouver de la perte de tant de braves gens que je regrette tous les jours; puissent les événemens futurs couronner incessamment tant de travaux, et me procurer enfin le bonheur de voir la noblesse française plus heureuse, et rétablie, sous l'autorité de son Roi légitime, dans l'héritage de ses pères, et dans son antique splendeur!

Signé Louis-Joseph de Bourbon.

Conseil des 500. — Séance du 7.

Chassay alloit lire le projet de résolution sur les délits de la presse, quand Dubois-Grancé demanda à proposer une mesure préparatoire. Il dénonce les journaux comme complices de la dernière conspiration. A l'appui de cette assertion, il cite l'extrait suivant de l'instruction donnée par le prétendant à ses agens: 1°. Ecarter efficacement de l'administration les régicides, leurs chefs et ceux des jacobins. 2°.

Travailler à assurer les succès des nouvelles élections, et corrompre l'opinion. 3°. Gagner et ramener le plus grand nombre qu'il sera possible des membres du parti, connu aujourd'hui sous le nom du ventre. — Or, dit l'orateur, le *Précurseur*, l'*Eclair*, le *Courier Républicain*, les *Actes des Apôtres*, le *Gardien de la Constitution*, le *Messager du Soir* et le *Journal des Elections*, remplissent évidemment le but indiqué par le prétendant. Voilà les trompettes de la contre-révolution, elles sont bien connues. Ainsi je demande: 1°. Qu'il soit enjoint aux inspecteurs de la salle de faire évacuer les tribunes occupées par les journalistes. 2°. Qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander des renseignemens sur l'exécution de la loi du 28 Germinal, relative à ceux qui provoquent la contre-révolution.

*Dumolard* — La motion de Dubois-Grancé a deux objets; le premier tendant au message, est très constitutionnel, et je ne m'y oppose point; le second relatif à l'exclusion des journalistes, me paroît contraire aux principes. Le préopinant a cité des journaux dont les articles sont plus ou moins virulens selon lui... (bruit). — *Bailly*: Rappeliez les interrupteurs à l'ordre! — *Dumolard*: Nous avons tous un seul et même but, c'est de sauver la république; mais n'est-elle pas également menacée, et par les anarchistes et par les royalistes? Pourquoi Dubois-Grancé n'a-t-il pas cité dans la nomenclature: le *Père Duchêne*, l'*Ami du Peuple*, les *Hommes Libres*, l'*Ami des Loix* et la *Sentinelle*? On a trouvé une liaison authentique entre les journaux cités par le préopinant et les conspirateurs actuellement sous la main de la justice; mais dans les journaux dont j'ai parlé, ne lisons-nous pas tous les jours des provocations à la révolte contre le gouvernement? On vous a proposé un projet contre les délits de la presse: eh bien! discutons-le avec calme; mais n'oublions point que la liberté de la presse est la sauve-garde de la liberté publique. Louis XVIII veut rétablir en France la royauté; ce n'est que par le silence des écrivains qu'il y pourroit parvenir. — *Plusieurs voix*: Oui, oui. — Sans doute, la constitution existe; mais si derrière les jacobins se cachent les royalistes de Louis XVIII, je vois, moi, derrière ces royalistes de Louis XVIII, les royalistes de d'Orléans. Je demande l'ordre du jour sur la première partie de la motion de Dubois-Grancé, et l'adoption de la seconde, en l'appliquant à tous les journalistes coupables, sous quelque bannière qu'ils combattent.

*Villetard*: On ne peut le leur dissimuler; les journalistes prêchent le royalisme. (*Plusieurs voix*: Et l'anarchie); ils prêchent aussi l'anarchie, (*ab, ab*), et certes tous sont coupables, car tous



tendent à renverser le gouvernement. L'appuie donc les deux propositions de Dubois-Crancé ; l'exclusion des journalistes des tribunes est en quelque façon ordonnée par la constitution ; car elle ne permet pas qu'il assiste à la séance plus de 250 personnes ; or le conseil n'a le droit ni de réserver une partie des places pour les journalistes, ni d'en augmenter le nombre pour eux.

Aux voix les propositions, s'écrient plusieurs membres. (Le trouble et l'agitation renaissent). Boissy paroît à la tribune : Je commence, dit-il, par m'affliger de ce que la découverte de la conspiration ne soit qu'une source de divisions parmi nous. Comment se fait-il qu'au moment où nous devrions nous réjouir de ce que le complot tramé contre la république est avorté, nous nous livrions à des débats qui rendent nos séances perdues pour la patrie ? On reproduit aujourd'hui une proposition qui déjà a été discutée pendant plusieurs séances, qui a été rejetée avec éclat, et sur laquelle la constitution vous défend de revenir. Otez aux journalistes leurs tribunes particulières, vous n'avez plus de publicité de vos séances, c'est comme si vous étiez toujours en comité secret. Rappelez-vous la conspiration infâme de Dumouriez ; elle fut le prétexte du gouvernement révolutionnaire, et de toutes les mesures qui ont couvert la France de deuil. Alors aussi on proposa l'expulsion des journalistes. Je suis loin de comparer, avec ces tems malheureux, les circonstances où nous sommes ; mais que l'expérience du passé ne soit pas perdue. Je demande l'ordre du jour sur tout ce qui tendroit à l'exclusion des journalistes.

Appuyé, s'écrient une foule de voix, président, fermez la discussion. — Tallien s'avance vers la tribune ; Pastoret réclame la parole ; les cris, fermez la discussion, se font entendre de nouveau ; le président consulte l'assemblée, et la clôture de la discussion mise aux voix est prononcée.

Le président rappelle alors la première proposition de Dubois-Crancé qui a pour objet l'exclusion des journalistes ; on demande que l'ordre du jour soit mis aux voix. Villetard monte à la tribune et veut parler sur la manière

de poser la question. — Le trouble et l'agitation renaissent ; des débats s'engagent. Le président passe à la seconde proposition tendante à l'envoi d'un message au directoire pour connoître les écrivains qui ont provoqué la conspiration : elle est aussitôt mise aux voix et adoptée.

Le président revient ensuite à la proposition d'exclure les journalistes ; l'ordre du jour, s'écrient une foule de membres ; il est mis aux voix ; la première épreuve est douteuse ; on procède à une seconde, et la majorité rejette par l'ordre du jour l'exclusion des journalistes de leurs tribunes particulières.

*Des frontières du Tyrol, le 11 Février.*

Suivant ce qu'on apprend, S. A. R. l'Archiduc Charles est arrivé le 9 à Gærz, où se trouvoit M. le général d'Alvinzi. La présence de ce jeune héros ne peut manquer d'inspirer un nouveau courage aux troupes ; et comme l'armée qui couvre dans ce moment le Frioul va être considérablement renforcée, l'on a tout lieu d'espérer que les choses ne tarderont pas à prendre un meilleur aspect. Cet espoir est d'autant plus fondé, que l'ennemi a dû disséminer ses forces, et qu'il n'a plus l'avantage de cette position concentrée qui a tant contribué à ses derniers succès. Son armée est maintenant divisée en quatre corps bien distincts, et qui sont ainsi désignés dans les rapports des généraux républicains : *Division de Mamoue, Division de la Romagne, Division du Tyrol et Division du Frioul.*

Le corps aux ordres de M. le général Liptai qui défend le Tyrol, se monte jusqu'à 18 mille hommes, moitié troupes réglées et moitié d'arquebusiers Tyroliens. De nouveaux renforts de ces derniers sont en marche pour le joindre.

Des lettres de Bologne du 6 disent qu'il y a eu une nouvelle action entre les troupes Pontificales & la colonne française qui s'étoit portée sur Faenza ; mais elles n'annoncent pas quelle en a été l'issue. Les républicains doivent le premier succès qu'ils ont remporté, à deux circonstances. Le Ceno se trouvoit presque à sec sur différens points, de sorte qu'ils purent aisément passer cette rivière & prendre les retranchemens à revers. D'un autre côté, il y eut une défection parmi les troupes Romaines ; le régiment Corse voulut passer à l'ennemi, au plus fort de l'action ; mais le régiment de cavalerie du prince Colonna fondit sur lui & en fit la plus grande partie.

CITATION.

\* \* De la part de la Direction Impériale & Royale du Génie à Mayence, un certain Strobel, ci-devant Piqueur des fortifications de Valenciennes en Juillet 1793 après la prise de cette place, & qui se trouve égaré depuis le mois d'Octobre 1794, est cité par la présence de comparoître dans l'espace de trois mois, à dater de la présente, en personne, ou ses héritiers légitimes, au cas que ledit Strobel n'existe plus, pour reprendre, ou réclamer juridiquement, près de la susdite Direction, un coffre contenant plusieurs effets, & quelque argent comptant, appartenant eu dit Piqueur ; à défaut de quoi, il sera procédé, après l'expiration du susdit terme péremptoire de trois mois, comme de justice & de raison.

Mayence le 25 Janvier 1797.

DANON, Lieut.-colonel au corps du Génie.  
BETHMANN, Premier-lieutenant Auditeur.